

mes si chaleureux et favorables des syndicats. Les syndicats forment des piquets de grève pour éviter le seuil de la pauvreté et vous ne les trouvez pas dans le groupe des pauvres—l'assurance-chômage, qui à l'origine atténuait les difficultés consécutives à la perte temporaire des revenus.

Je me réjouis en apprenant ce qu'a dit le ministre lors d'une entrevue. Il a déclaré que le gouvernement songe à majorer les prestations d'assurance-chômage, à en prolonger la durée, à accroître le nombre de bénéficiaires, et aussi à adapter le régime d'assurance-chômage à un programme de maintien du revenu plus vaste. Ce ne sont pas mes paroles. Ce sont celles du ministre. Cela fait réellement naître des espoirs, car cela pourrait signifier qu'il y aura un nouvel impôt sur le riche au profit du pauvre. J'ai déjà mentionné qu'il n'y avait pas eu de redistribution depuis 1952, peut-être y en aura-t-il une.

Nous sommes devant un fléau, le fléau de la pauvreté, et il nous faut nous liguier ensemble pour le combattre d'une manière ou d'une autre. Nous devons établir un revenu minimum pour le travailleur pauvre. Il le faut, et vous pouvez en discerner les conséquences. A mon avis, il en résultera une caisse autonome qui ne coûtera rien au gouvernement sauf pour l'administrer. Non seulement le gouvernement de demain assumera-t-il la responsabilité, qu'il reconnaîtra comme sienne, de maintenir les revenus, mais constatera que l'autre possibilité, c'est l'emploi. Il y a une foule de possibilités, et quand le gouvernement se sera engagé dans une voie, il ne voudra certainement pas produire une bande de sybarites, mais se fera plutôt un devoir de trouver de l'emploi aux gens ou de maintenir les revenus.

J'achève mon allocution, mais je voudrais simplement ajouter ceci: les questions administratives nous occasionnent toutes sortes de tracasseries. Tout programme doit comporter un procédé administratif qui soit facile à saisir et qui ait une dimension nationale, où le gouvernement fédéral veillera peut-être au soutien du programme et où les gouvernements provinciaux fourniront les services. C'est du moins ainsi que nous voyons les choses aujourd'hui. Je sais que certains vous diront combien il en coûtera et vous parleront de sommes exorbitantes à vous faire dresser les cheveux sur la tête. Moi aussi, je peux additionner et soustraire; ce n'est pas au-dessus de mes moyens. Ils ne savent pas comment faire ce genre de calculs. Évidemment, si vous faites entrer le programme en vigueur demain ça vous coûtera les yeux de la tête, mais, je le répète, ce n'est pas ainsi qu'on procède au pays. Ceux d'entre nous qui sont en politique de longue date savent que nous avons nos priorités.

[L'honorable M. Croll.]

Je vous disais il y a quelques minutes que trois groupes défavorisés sont à la merci des Canadiens.

On pourrait pour l'instant leur accorder la priorité car ce n'est pas tellement coûteux. Quant à la classe des travailleurs pauvres—qui constitue le problème le plus tenace—il y a des moyens de lui venir en aide sans grever lourdement le Trésor.

Le Canada est l'un des rares pays au monde qui ait les moyens de faire échec à la pauvreté, à ses taudis, à son analphabétisme et je suis convaincu que le Canada le veut. Le paternalisme étatique a commencé au Canada en 1929. Nous vivons actuellement en 1969. Depuis 40 ans, nous errons dans le désert du paternalisme étatique. Mes amis, je crois entrevoir la Terre Promise.

**Des voix:** Bravo!

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, le sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, propose qu'un comité spécial du Sénat soit établi...

**Des voix:** Suffit!

**Son Honneur le Président:** Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

**L'honorable M. Grosart:** J'invoque le Règlement. Je demande que la motion soit lue, que l'on n'omette pas sa lecture.

**Son Honneur le Président:** Quand je demande si j'ai la permission de l'omettre, cela veut dire que je demande s'il y a assentiment unanime, sinon je donnerai lecture de la motion. Voici:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat, et à se réunir à divers endroits;